

gularité, et à l'esprit de communauté. Dans ses déplorables démêlés avec Cluny, il compromit également, sans doute, le double établissement qui formait son Chapitre, engagea dans la lutte abbaye contre abbaye, et fit désirer la suppression de celle qui était annexée à son église cathédrale.

Sous l'évêque Landry, successeur immédiat de Drogon, un incendie l'ayant consumé, dit Fustaillier, ce prélat la restaura, mais en supprimant définitivement le titre et les fonctions d'abbé. Nous ne doutons pas qu'il faille remonter à cet ordre de choses primitif, pour s'expliquer l'existence de ce qu'on appelait à la fin du siècle dernier *les prêtres sociétaires* de la cathédrale de Saint-Vincent, chargés des offices inférieurs du Chapitre et spécialement attachés au service de quelques chapelles de cette insigne cathédrale.

Nous ne nous étendrons pas sur le service du culte dans l'église cathédrale. Le matériel aussi bien que le personnel y offrait un large emploi à la portion des revenus ecclésiastiques destinée au clergé : *in sustentandis clericis*. Et nous voyons, dans notre cartulaire, un grand nombre de chartes qui contiennent des donations avec destination spéciale pour quelque partie du culte public. C'est, par exemple, pour le service de Dieu : *in Dei servitio*. (ch. 50.) pour le sacrifice : *ad sacrificium* (ch. 253.) pour l'entretien du luminaire de l'église : *ad lumina sancti Vincentii* (ch. 206.); pour contribuer aux eulogies, c'est-à-dire à l'offrande du pain béni, du pain et du vin destinés à l'autel : *ut eulogiarum servitium absque dilatazione persolverent*. (ch. 265.) La charte 142^e est la fondation d'une messe à dire chaque jour dans la *crypte* de l'église de saint Pierre, apôtre, et saint Innocent, martyr.

Ces sacrifices n'étaient point perdus pour le peuple, même au point de vue naturel et humain, et M. Guérard nous représente le culte catholique, comme lui tenant lieu